

Vœu du groupe Lille Verte
« Pour la régulation du marché immobilier de commerce »
Conseil municipal du 10 octobre 2025

Considérant qu'à Lille, comme dans d'autres villes de France, de nombreux commerces ferment face à la hausse des charges, la baisse de la fréquentation et la spéculation immobilière ;

Considérant que l'on assiste à une concentration continue et spéculative des actifs immobiliers commerciaux lillois aux mains de quelques foncières conduisant à une flambée des loyers commerciaux, déconnectés de la réalité des surfaces louées ;

Considérant la pression subit par les indépendants et les petites et moyennes entreprises face à cette spéculation, entraînant une baisse de la diversité commerciale et de l'emploi local, tandis que la hausse de la vacance commerciale se poursuit ;

Considérant qu'une foncière commerciale est parfaitement adaptée aux différents quartiers lillois ;

Considérant les interpellations des professionnels du secteur (dont une pétition qui a réuni près de 3000 signatures) qui alertent sur cette situation intenable et le besoin de réguler ce marché ;

Considérant que de nombreuses villes ou territoires en France, dont Bordeaux, Strasbourg, Rennes, Nantes, Montpellier, Paris ou encore Valenciennes ont déjà mis en place un outil pour lutter contre les phénomènes précités et réguler le marché : la foncière commerciale, outil soutenu par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) et la Confédération des Commerçants de France ;

Considérant que les foncières commerciales portées par des métropoles ou des villes peuvent adopter diverses formes juridiques : SPL, SEM, SCIC ... ;

Considérant qu'en septembre 2022 le Conseil municipal a voté le lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'une foncière de redynamisation commerciale, étude dont les résultats n'ont pas été communiqués ;

Considérant que la création d'une foncière commerciale faisait partie du programme pour les élections municipales de 2020 du groupe politique composant aujourd'hui l'exécutif municipal ;

Considérant l'initiative des maires de Lyon et de Bordeaux qui ont écrit au Premier Ministre afin de demander une expérimentation de l'encadrement des loyers commerciaux dans leur ville.

La Ville de Lille, par ce vœu, décide :

- **De créer une foncière commerciale afin de pouvoir intervenir sur le foncier commercial (acheter des murs, remettre des locaux vacants à la disposition d'activités locales, proposer des loyers stables et accessibles, et favoriser la reprise d'activités et la diversité d'activités).**
- **De s'associer à l'initiative des maires de Lyon et Bordeaux qui demandent l'encadrement et la régulation des loyers commerciaux, afin que Lille bénéficie également de cette expérimentation.**